



Mon cheque de salaire impayé

Par **christofffff**, le **17/10/2012** à **22:16**

Bonjour,
mon cheque de paye a été refusé pour solde insufisant que puis faire

Par **pat76**, le **18/10/2012** à **16:31**

Bonjour

Vous envoyé une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser votre salaire dans les 5 jours à la réception de votre lettre en approvisionnement son compte bancaire car le chèque qu'il vous avait remis pour le paiement de votre salaire vous est revenu impayé pour manque de provisions sur le compte bancaire de votre employeur.

Vous ajoutez que vous allez remettre de nouveau le chèque à l'encaissement dans 5 jours et que s'il devait à nouveau vous être retourné impayé, vous en tirerez les conséquences qui s'imposeront en assignant votre employeur en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous garderez une copie de votre chèque.